Publié sur *Lynxlex* (https://www.lynxlex.com)

CJUE, 19 avr. 2012, F-Tex SIA, Aff. C-213/10

Aff. C-213/10

Motif 42 : "(…) force est de constater que (…), l'exercice du droit acquis par le cessionnaire [à la suite d'une cession de créance consentie par le syndic désigné dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité], obéit à d'autres règles que celles applicables dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité".

Mots-Clefs: Procédure d'insolvabilité
Champ d'application (matériel)
Syndic
Cession de créance
Action dérivant de la procédure d'insolvabilité
Matière civile et commerciale

Doctrine française:

Europe 2012, comm. 265, obs. L. Idot

JCP E 2012, n° 1622, obs. M. Menjucq

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source:https://www.lynxlex.com/fr/text/insolvabilit%C3%A9-r%C3%A8gl-13462000/cjue-19-avr-2012-f-tex-sia-aff-c-21310/1779